

CH_VB 2006-1206 3967 vom 16. Mai 2006

Bundesverwaltung, 2006-05-16, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2006-1206_3967_

FR: CH_VB 2006-1206 3967 du 16 mai 2006

IT: CH_VB 2006-1206 3967 del 16 maggio 2006

Erwägungen

E. 13

février 2006 Contrôle fédéral des finances:

Le directeur, Kurt Grüter

3968 Condensé Le Contrôle fédéral des finances (CDF) est l'organe suprême de surveillance financière de la Confédération. Il établit de manière autonome son programme annuel d'audit et fournit au Parlement les bases lui permettant d'exercer sa haute surveillance. Son activité appuie également le Conseil fédéral dans l'exercice de sa surveillance sur l'administration. En vertu de l'art. 14 de la loi sur le Contrôle des finances (LCF), le CDF soumet chaque année un rapport à la Délégation des finances et au Conseil fédéral, par lequel il informe ces derniers de l'étendue de son activité d'audit et des priorités définies. Il leur communique également ses constatations et ses avis les plus importants. De même, il leur signale les cas restés en suspens à la suite de ses audits. Le CDF intervient dans toutes les phases de l'exécution du budget, en menant par exemple des audits des comptes annuels, en effectuant des contrôles sur place auprès des unités administratives, des organisations semi-étatiques et des bénéficiaires de subventions au titre de la surveillance financière, ou en procédant au contrôle préalable des engagements qui doivent être pris (art. 6 LCF). La surveillance financière du CDF s'exerce sur toutes les unités administratives de la Confédération, les bénéficiaires de subventions et les organisations – indépendamment de leur statut juridique-, auxquels la Confédération a confié l'exécution de tâches publiques. En revanche la Banque nationale suisse et la Société suisse de radiodiffusion et télévision n'y sont pas soumises. L'accent est mis, dans l'activité de surveillance, sur l'exécution du budget dans toutes ses phases ainsi que sur la réalisation économe et efficace des mesures correspondantes. Ce rapport donne des informations sur les constatations faites par le CDF et sur sa manière de travailler. Le chapitre 1 expose les résultats des divers contrôles effectués, par secteur d'activité et pour les principales recettes encaissées par la Confédération. Il montre notamment le potentiel d'amélioration des contrôles des employeurs dans le domaine de l'AVS, confirme que les activités de controlling et de reporting des transversales alpines sont à la fois transparentes et compréhensibles, dénonce les cas où l'attribution des mandats ne respecte pas entièrement les dispositions relatives aux marchés publics, critique les subventions de la Confédération qui violent les prescriptions légales, invite les offices fédéraux à davantage mesurer les effets de leurs actions, et dresse la liste des erreurs commises lors de l'exposition nationale Expo.02. Dans divers secteurs de l'administration, le CDF met également le doigt sur le système de contrôle interne, sur les doublons et les droits d'accès trop généreux à l'informatique, ainsi que sur le manque de coordination entre la comptabilité centrale et celle des offices. Compte tenu de l'introduction prochaine du nouveau modèle comptable et des changements systémiques qui en découleront, le CDF accorde

d'ailleurs une large place aux audits informatiques. Outre sa surveillance financière, le CDF exerce divers mandats de vérification des comptes, le principal portant sur le contrôle du compte d'Etat. Le chapitre 2 en résume les principaux résultats et commente les résultats des révisions des assuran-

3969 ces sociales, des écoles polytechniques fédérales, de Swissmedic et de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. En vertu de l'art. 6 LCF, le CDF exerce des mandats auprès d'organisations inter-nationales. Du fait qu'il audite, entre autres, les comptes de trois organisations onusiennes, il est membre du groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'ONU et fait ainsi partie, avec sept autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques, du système de contrôle de l'ONU. Un aperçu de ces travaux de révision est donné au chapitre 3. Le chapitre 4 mentionne les autres prestations du CDF, qui élabore des avis lors des procédures législatives et participe à des organes spécialisés. Le CDF fait partie d'un réseau d'instances de surveillance et bénéficie ainsi d'échanges d'expériences enrichissants avec les contrôles cantonaux des finances ainsi qu'avec des organismes de surveillance d'autres pays. Une vue d'ensemble de ces relations est donnée au chapitre 5. Le chapitre 6 résume les résultats de l'analyse des méthodes de travail du CDF menée par la Cour des comptes allemande. Le chapitre 7 enfin est consacré à l'organisation du CDF. Les nombreuses constatations faites dans ce rapport, de même que les remarques portant sur le potentiel d'optimisation, pourraient laisser penser que l'administration fédérale ne travaille pas avec soin et professionnalisme. Tel n'est pas le cas, mais il est dans la nature d'un tel rapport de dresser un inventaire des lacunes à corriger. Dans le cadre de ses audits, le CDF a cependant régulièrement constaté que les collaboratrices et collaborateurs font preuve d'un réel engagement, d'éthique au travail et de professionnalisme, en dépit d'un environnement souvent difficile. Remarque Les constatations faites par le CDF à l'occasion des audits effectués durant l'exercice sous revue concernent essentiellement des faits ou événements qui se sont produits au cours des exercices 2004 et 2005. Au moment de l'élaboration de ce rapport, il était trop tôt pour estimer précisément si les insuffisances constatées ont été corrigées suite aux recommandations du CDF. Les contrôles complémentaires qui seront effectués en 2006 permettront de juger de l'avancement des différents travaux.

3970 Table des matières Condensé 3968 Liste des abréviations 3972 1 Surveillance financière par secteur d'activité de la Confédération 3975 1.1 Prévoyance sociale 3975 1.1.1 Contrôles des employeurs 3975 1.1.2 Placements et statistique du marché du travail 3977 1.1.3 Réduction de primes dans l'assurance-maladie 3978 1.1.4 Aide aux réfugiés en Suisse 3978 1.2 Transports 3979 1.2.1 Transports publics – matériel roulant CFF, réduction du bruit,

transversales alpines et transport de marchandises 3979 1.2.2 Routes nationales 3981 1.2.3 Décompte du prêt à Swissair 3981 1.3 Défense, protection de la population et sport – EURO 2008 3982 1.4 Formation et Recherche fondamentale – Subventions allouées

aux hautes écoles 3985 1.5 Agriculture et alimentation – IVI, paiements directs et marketing 3986 1.6 Relations avec l'étranger, attribution des mandats relatifs aux projets

d'aide au développement 3988 1.7 Economie et environnement 3989 1.8 Autres domaines de tâches 3991 1.8.1 Cyberadministration 3991 1.8.2 Analyse de l'effet des actions dans les offices 3991 1.8.3 Exposition nationale Expo.01/02: mandat à responsabilité

illimitée 3992 1.8.4 L'étude spéciale auprès de SRG SSR 3993 1.8.5 Audit de surveillance financière des divers offices 3993 1.9 Recettes fiscales 3995 1.10 Administration générale 3998 1.10.1 Les services des finances et comptabilité 3998 1.10.2 Informatique 4000 1.10.3 Construction – La rénovation du Bernerhof 4003 2 Vérification des comptes 4003 2.1 Compte d'Etat et comptes spéciaux 4004 2.2 Assurances sociales 4005 2.3 Entreprises et établissements 4006 2.3.1 Ecoles polytechniques fédérales 4006 2.3.2 Swissmedic 4007 2.3.3 Institut fédéral de la propriété intellectuelle 4007 3 Organisations internationales 4007 4 Autres prestations du CDF 4008 4.1 Avis émis dans le cadre de procédures législatives 4009

3971 4.2 Participation au sein d'organes spécialisés 4010 4.3 Diffusion de bonnes pratiques 4010 5 Les Relations du CDF avec d'autres organes de surveillance 4010 5.1 Contrôles cantonaux des finances 4010 5.2 Inspections des finances 4011 5.3 Organisations internationales et Cours des comptes d'autres pays 4012 5.4 Organisations professionnelles et associations 4013 6 Examen «peer review» par la Cour des comptes allemande 4013 7 Présentation du CDF 4015 8 Perspectives 4016

Annexes

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.